

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERIS

020\_2012

Séance du 20 juillet 2012

Date de convocation : 13.07.2012  
Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de procuration : 0  
Votes pour : 8  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : gestion par affermage du Service Public d'Eau Potable**

L'an deux mille douze le vingt juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

**Présents : GAUVRIT JC - LUGA B – FAURE R – LOUVET M – CHIVA N - PIQUEMAL S – RICHOUD – SANDRES M -**

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation contractuelle de la délégation du service public d'Eau Potable et la nécessité de lancer une réflexion sur le sujet.

Monsieur le Maire expose les différents modes de gestion de l'eau qui s'offrent à la commune : soit une gestion directe en régie communale ou soit une délégation à un prestataire privé.

Conformément à l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture d'un rapport relatif à l'organisation et à la gestion de ce service, à la suite duquel il préconise la mise en œuvre d'une délégation du service public à un prestataire privé et le lancement à cet effet de la procédure prévue par la loi 93-122 du 29 janvier 1993.

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité le rapport de Monsieur le Maire et décide de lancer une procédure de sélection d'un prestataire privé pour l'exploitation, sous le régime de la délégation, du service public d'Eau Potable.
- désigne à cet effet, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle, pour suivre cette procédure, examiner et retenir les candidatures, analyser les offres, et émettre un avis sur l'analyse des propositions retenues, une commission composée comme suit :

**Titulaires**

Mr GAUVRIT Jean-Christophe  
Mr LUGA Bernard  
Mme CHIVA Nadine

**Suppléants**

Mr FAURE Robert  
Mr LOUVET Marc  
Mme PIQUEMAL S

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager, en application de l'article L1411-1 du code général des collectivités territoriales, la procédure de publicité légale de la délégation du service par une double insertion.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir tous les actes préparatoires à la conclusion de la délégation du service public.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU A LA  
SOUS-PREFECTURE  
DE LIMOUX LE  
13 AOUT 2012



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous Préfecture le 13-08-12  
Et notification du 13-08-12